

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026

21H00 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 23 avril 2026

Ordre du jour :

- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition,
- Vote du budget primitif 2026

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Danielle MICHAU, Christian ALBERGNE, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Christophe CONEIN, Fiona DUMONS, Nathalie FERRIOL, Hélène ROUX, Michelle Vieu, Pascal DARRAS

Procurations : Patrice FAURE RODRIGUEZ, Éric PRZYBYL.

Absents, excusés : Oriane CARBALLIDO

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier conseil municipal en date du 22 avril 2026

Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 371 076,56, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	332 998,34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	202 123,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	38 078,22
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	371 076,56
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	371 076,56
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	104 117,28
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	266 959,28
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00



Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales afin d'élaborer le budget primitif 2026.

le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents :

- De ne pas augmenter les taxes,
- les taux applicables en 2026 seront donc :
 - Taxe foncière bâti : 20.25%, plus 21.15% du département, soit un taux de 41.40%
 - Taxe foncière non bâti : 89.14%
 - Taxe d'habitation : 14.10 %

Voté à l'unanimité

Approbation du budget primitif 2026

Section de fonctionnement :

Dépenses : 868 108,28 € dont 168 514,00€ virement à la section d'investissement

Recettes : 868 108,28 € dont 266 959,28 € en résultat de fonctionnement reporté

Section d'investissement :

Dépenses : 427 641,28 € dont 104 117,28 € en résultat section investissement reporté N-1

Recettes : 427 641,28 € dont 168 514 € venant du virement de la section de fonctionnement

1 absence

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

